



## Une balade en Biniou !

vendredi 3 août 2018, par [lpe](#)

Le Biniou II, ancien passeur de l'île de Sein, a repris du service ce printemps à Saint-Martin-de-Ré. Caroline Braud et Nicolas Bourgeix ont investi pour proposer balades et dégustations tout au long de l'été.

Le couple a racheté ce bateau, usé par 40 ans de navigation entre Sein et Audierne (Finistère). Après neuf mois de travaux pour le réhabiliter et le mettre aux normes les plus récentes (dont l'accessibilité handicapés), ils ont inauguré leurs premiers circuits mi-avril.

Caroline gère une conciergerie à La Couarde depuis quinze ans et Nicolas est mécanicien de marine de formation. Leurs compétences, complémentaires, sont idéales pour proposer à leurs passagers des dégustations de produits locaux, rafraîchissements et autres douceurs pour agrémenter la croisière.

Le Biniou, qui peut embarquer jusqu'à 100 personnes, devient alors une guinguette flottante qui peut se privatiser pour des événements d'entreprise, entre amis ou en famille.

Côté balades, différentes formules sont proposées, de 1h30 à 6h avec jusqu'à deux départs par jour en fonction des marées. Faire le tour de l'île de Ré, naviguer dans le pertuis charentais : baie de l'Aiguillon, île d'Aix, Fort Boyard... en dégustant une assiette de fruits de mer ou de charcuterie, c'est un programme séduisant. Un bar, des mange-debout, un carré VIP, les aménagements intérieurs ont été pensés pour le confort des passagers.

Cette nouvelle offre vient quelque peu bousculer celle des navires d'excursion implantés localement depuis des années et c'est une bonne chose pour les amateurs de balades en mer et la diversité des propositions touristiques.

Pour la saison, le couple a recruté deux personnes : un mécanicien 750 et un matelot. Nicolas devient le capitaine du navire et Caroline se charge de l'intendance.

Le Biniou vous attend quai Georges Clemenceau à Saint-Martin-de-Ré.

CR

Plus : [www.lebiniou-iledere.fr](http://www.lebiniou-iledere.fr)

Article à retrouver [dans notre magazine de l'été](#)